

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR. Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 50. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et de les payer, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

À PARIS. L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

17 Novembre 1882.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 16 novembre.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson. Suite de la discussion du budget des cultes.

M. Jules Roche dépose un amendement tendant à la suppression du chapitre 7.

M. Clémenceau explique que ce chapitre a rapport à des fonds destinés à des prêtres infirmes, à d'anciens vicaires généraux, etc., et qu'en réalité ce sont des fonds dont les ministres se servent pour faire face aux besoins imprévus de leur ministère.

Il cite en exemple ce qu'a fait l'an dernier M. de Freycinet, qui a pris dans ce chapitre 50,000 fr. pour l'archevêque d'Alger en Tunisie.

L'amendement de M. Jules Roche, dit-il, a pour but de prévenir un pareil abus.

M. Fallières répond que M. de Freycinet est responsable de ses actes, que, quant à lui, il n'a qu'un mot à dire, c'est que le chapitre 7 comprend également des fonds à distribuer à des ecclésiastiques en activité de service et que, par conséquent, le ministre peut prendre la quand le besoin se fait sentir.

M. Clémenceau réplique que ce sont là les véritables fonds secrets du ministère des cultes, et que la Chambre doit supprimer les 60,000 fr. que vise ce chapitre.

Incidemment, M. Clémenceau parle de la façon dont sont traités notre budget et nos finances. Il n'y a pas une maison de commerce dont les finances soient aussi mal tenues que celles de la France.

M. Wilson, président de la commission, tient à protester contre ces paroles de M. Clémenceau.

Il le fait avec aigreur et dit que cette accusation contre la commission pourrait avoir

plus de gravité que ne le pense M. Clémenceau.

M. Fallières dit que, si la Chambre vote l'amendement de M. Roche et donne une sanction aux critiques de M. Clémenceau, c'est un vote de défiance contre le ministère.

M. Clémenceau réplique et dit que M. Wilson a exagéré ses paroles, mais enfin il faut bien que la Chambre se rende compte de ce qu'on fait des crédits qu'elle vote.

M. Tirard, ministre des finances, proteste à son tour. Personne ne l'écoute.

M. Jolibois considère, en dehors de tout esprit de parti, et cependant au milieu des cris de la gauche, que l'acte qu'a dénoncé M. Clémenceau relativement aux 50,000 fr. accordés à l'évêque d'Alger pour la Tunisie est absolument irrégulier, et que le pays, si la Chambre ne sait pas dire son sentiment à cet égard, saura bien dire le sien.

M. Wilson demande le vote du crédit.

M. Naquet adresse, à l'occasion de l'incident, un véritable acte d'accusation contre le précédent ministère.

M. Goblet bondit à la tribune.

Il s'honore d'avoir fait partie du précédent ministère, et s'étonne de ce qu'on attaque M. de Freycinet, qui n'est pas là pour se défendre; il ajoute qu'il ne connaît pas la question dont il s'agit, ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs d'en parler.

L'incident grossit.

L'ex-ministre de l'intérieur attaque le ministre Gambetta.

La Chambre est très-houleuse.

La droite applaudit à ce spectacle de la conciliation républicaine.

M. Paul Bert veut se défendre: il est l'ex-ministre des cultes visé par M. Goblet. Il parait, dit-il, que je suis coupable.

M. Goblet, interrompant. — Je n'ai pas dit cela. Je n'en sais rien!

M. Paul Bert. — Alors, si vous n'avez pas dit cela, si vous n'en savez rien, je n'ai qu'à regretter que vous ayez trop parlé.

M. Goblet réplique: On ne parle jamais trop quand on est honnête homme.

M. Perrin et toute l'extrême gauche insistent: Qui a fait le virement?

Toute la Chambre crie: Qui? qui?

M. le ministre refuse de parler.

M. le président veut mettre aux voix.

L'extrême gauche crie: Nous ne voterons pas! Le ministre! le ministre!

M. Fallières parle enfin et dit qu'il ne le sait pas.

De toutes parts on crie: A la tribune le commissaire du gouvernement, le directeur des cultes!

M. Cazeaux constate le désarroi dans lequel se trouvent les administrations, les ministères, toute la République.

Il constate qu'on ne peut pas savoir la vérité sur le ministère des cultes, même par le directeur des cultes et malgré les sommations.

Toutefois, il fait observer que ce débat, qui ne peut pas manquer d'impressionner péniblement l'opinion publique, n'est pas à sa place dans la discussion du budget, et il n'est pas juste de prendre comme sanction pour juger un pareil fait un chapitre du budget et de refuser un crédit nécessaire.

(Très bien! très bien!)

M. Jules Roche dépose une demande d'interpellation et lit un ordre du jour fétrisant la conduite du gouvernement qui a commis l'acte illégal de prendre 50,000 fr. pour les intérêts religieux en Tunisie, sur le chapitre 7, malgré l'opposition de la commission du budget.

M. Duclerc, président du conseil, dit que cet ordre du jour ne l'atteint pas; il atteint le précédent cabinet.

Il demande le renvoi de l'interpellation à samedi.

Le renvoi est ordonné.

La Chambre reprend la discussion du chapitre 7.

M. Paul Bert critique les caisses de retraite diocésaines pour les vieux prêtres et il dénonce de soi-disant irrégularités.

M. Fallières dit que le ministère les surveille activement, qu'il a déjà réorganisé six de ces caisses et qu'il ne s'arrêtera pas là.

M. Freppel explique l'organisation de ces caisses et leur parfait fonctionnement.

Le chapitre 7 est finalement voté par assis et levé, et l'amendement Jules Roche est repoussé.

M. Freppel, sur le chapitre 8, défend un amendement déposé par M. le vicomte de Belizal tendant à rétablir un crédit que la commission a supprimé pour plusieurs congrégations à l'étranger.

Il fait l'éloge de ces congrégations et de leur patriotisme.

Cet amendement est repoussé et le chiffre de la commission adopté.

M. Noiret, rapporteur, dit que, relativement aux édifices religieux, la commission a cru devoir réduire le chiffre qui était porté au budget des précédentes années.

M. le vicomte de Saint-Aignan dépose un amendement tendant à rétablir le crédit primitif.

Il cite, à propos des crédits pour les édifices religieux, l'opinion de M. Martin-Feuillée, qui est contraire à celle du ministre des cultes actuel.

Cet amendement est repoussé par 409 voix contre 94.

M. Roche dépose à son tour un amendement en sens absolument contraire et tendant à la suppression totale du crédit refusé.

M. Fallières accepte le chiffre de la commission.

La séance continue.

Chronique générale.

PROMESSES DE PÉRECUSSION.

Le ministre de l'intérieur a remporté, dans la séance de mardi, un succès qui nous présage de tristes jours.

Il est évident que cette Chambre est déterminée à applaudir à toutes les mesures autoritaires et arbitraires que le gouvernement voudra prendre contre les citoyens qui ne sont pas ralliés à la République.

Jamais la liberté n'a mérité plus qu'aujourd'hui d'être appelée un mot.

Le maintien du budget des cultes demandé par le gouvernement n'est qu'une hypocrisie.

— Sera-t-il heureux? riposta M. Molins d'un air incrédule.

Geneviève et Lucy s'étaient revues sans effusion, mais sans hostilité; les terrifiants événements, les morts tragiques du père, du frère, de l'époux, ne devaient pas créer entre elles de liens nouveaux.

L'égoïsme de l'une n'éprouvait plus que le besoin d'oublier tant de deuils. La charité de l'autre ne pouvait aller au delà de ce qu'elle avait déjà fait... et qui était immense!

L'union prochaine, hantée sur le drame à peine achevé, ne rapprocha pas davantage les deux belles-sœurs dans le fond, mais elle autorisa la prolongation du séjour de Lucy à la Joliette.

Le capitaine Hubert mettait toute la hâte précitée à ses préparatifs et presque chaque soir le retrouvait sur la route de Fontenay-sous-Bois.

Un jour qu'il eut un papier à fournir pour sa demande officielle, il s'aperçut qu'il ignorait le numéro de l'ancienne demeure de M<sup>me</sup> Boldini, rue Rougemont, indication nécessaire à donner.

Aller s'en informer à la Joliette, c'était perdre une demi-journée, et il était très-pressé, le brave officier, d'en finir avec les prescriptions légales.

Il eut l'inspiration, pour gagner quelques heures, d'aller demander ce détail à M<sup>me</sup> Pêchu qui lui semblait savoir tout ce qui concernait la famille de ses anciens locataires.

Où? oui, elle était au courant de ce qu'il voulait

savoir, le pauvre capitaine Hubert, et même d'infiniment plus de choses qu'il n'eût souhaité d'en apprendre... car à peine le nom de M<sup>me</sup> veuve Boldini prononcé, la loquace amie de Marianne entama un vif aperçu des aventures de Lucy.

— Ah! cette jolie dame blonde qui était mariée à l'étranger seulement?... et que la marie du XI<sup>e</sup> a mariée ici même... au lit de mort de son mari... mais pas l'Église, par exemple!... cette petite dame n'aime pas le bon Dieu, et se moque des prêtres!...

L'officier effaré, indigné, étendit les mains pour arrêter ce flot d'audacieuses paroles; mais en même temps, sans en avoir conscience, tant la curiosité passionnée soulevée par un tel début s'élevait en son cœur, sa bouche prononçait inconsciemment:

— Mon Dieu!... Vous dites?... mariée... à l'étranger? pas par l'Église...?

M<sup>me</sup> Pêchu prit un air scandalisé.

— Monsieur ne peut pas ignorer cela, puisque monsieur s'intéresse à cette dame?... C'est la table du quartier depuis un an. Et comment M<sup>me</sup> Carvès, une personne si comme il faut, n'a-t-elle pas averti monsieur?

Le capitaine se le demandait au même instant avec une sorte d'irritation subite, comme s'il incommodait à Geneviève de servir de tutrice à tous les membres de cette fatigante famille Bourgeat.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR M<sup>me</sup> CLAIRE DE CHANDENEUX.

CHAPITRE XX (Suite.)

On s'était rencontré à l'ambulance La Baule, dans des circonstances si particulières, avec un luxe si spécial de souffrances, d'inquiétudes mises en commun, que cette ouverture, évidemment prématurée, n'eut rien de choquant pour les acteurs de ce drame du passé.

Il sembla tout de suite que les choses devaient aller ainsi, tant le passé douloureux paraissait avoir préparé le présent un peu hâtif. Par sympathie pour l'excellent capitaine, on oubliait un peu que Lucy n'en méritait point autant.

Cette soirée vit donc les espérances du capitaine s'affaiblir et fleurir de telle sorte, qu'avec une impatience tout à fait dans son rôle, d'ailleurs, et que son caractère ouvert rendait aimable, il déclara vouloir fixer l'époque de son bonheur et travailler sans retard à l'assurer.

Lucy se récria, ne fut pas écoutée, se laissa convaincre, et l'heureux officier quitta la Joliette

absolument décidé à mener grand train les préliminaires de son mariage.

Lui parti, et Lucy remontée dans son ancienne chambre de jeune fille, Juliette dit doucement, avec un soupir:

— Dieu sème la joie où il lui plaît!

Geneviève la regarda d'un œil amical qui alla chercher, sans le rencontrer, le regard distrait de Placial.

Quant à Marianne, qui enlevait lentement le plateau de rafraîchissements, elle murmura avec l'immunité que lui donnaient son âge et ses services:

— Bien sûr, le bon Dieu ne pense pas ce qu'il fait. Mais il regardera de plus près avant que ce soit fini.

— Marianne! fit sévèrement Geneviève.

La vieille servante, confuse, disparut, et Geneviève, malgré sa confiance en la Providence, sans s'étonner et sans blâmer, ne put se défendre de constater, elle aussi, qu'à certaines personnalités, la vie, si dure à quelques autres, semblait n'offrir que des sourires.

Placial et Jacques — qui rentraient les chaises du jardin — paraissaient absorbés tous deux dans les réflexions que l'événement du jour faisait naître.

— Un beau bijou... de grand luxe... que se donne la le capitaine! insinua Jacques entre haut et bas.

Si, en principe, il se résigne à l'impossibilité de dépouiller l'Eglise, parce que cette spoliation provoquerait une protestation indignée de la France entière, le gouvernement se ménage la faculté de satisfaire en détail la haine des jacobins contre le clergé catholique.

En somme, le ministre de l'intérieur a obtenu les votes d'hier en échange d'une promesse de persécution.

Il s'est engagé à supprimer les traitements de tous les membres du clergé qui déplairaient aux républicains.

Il suffira qu'un député ou un préfet dénonce un évêque pour que le ministre commette une illégalité.

Il suffira qu'un maire radical soit brouillé avec son curé pour que le traitement de ce dernier ne soit pas payé.

Dès les prêtres ont eu à se plaindre de longs retards dans le paiement de leurs mandats, parce que les maires rouges refusaient leur signature.

Maintenant ce sera bien pis ! Autorisés par les déclarations dangereuses de M. Fallières, les petits tyrans des communes vont s'en donner à cœur-joie. Ils feront des rapports pour démontrer que les pauvres desservants doivent être déchés de leurs droits ; et les préfets, qui ont tout à craindre de ces électeurs influents, approuveront les rapports ; et le ministre des cultes, engagé par ses promesses aux jacobins de la Chambre, n'hésitera pas à mettre sa signature à côté de celle du préfet.

La vieille loi contre les suspects retrouvera là une application nouvelle.

Arbitraire et bon plaisir, tel est le régime auquel seront soumis les prêtres catholiques.

Et ainsi la République trouvera moyen de reprendre de la main gauche ce que sa main droite a lâché de si mauvaise grâce.

La plus vive irritation règne dans les groupes républicains contre M. Andrieux, depuis son discours de samedi qui est le premier coup de tocsin contre la République. L'ex-préfet de police a reçu déjà des lettres avec des menaces de mort.

Un des industriels les plus honorables du faubourg Saint-Antoine a déclaré que la conciliation n'aboutirait pas entre les ouvriers et les patrons de l'ameublement. La raison est toute simple : une entente secrète lie les ouvriers des diverses branches industrielles ; leur but est d'amener la ruine forcée des grandes maisons.

Aussi chaque concession acceptée par les patrons depuis l'origine de la grève provoque une nouvelle exigence. Il n'y a pas de motif pour que cela finisse.

Les ouvriers en grève qui reçoivent six francs par jour ne sont au nombre que de six ou sept mille, mais la fermeture des grandes maisons d'ameublement jetterait de quarante à cinquante mille ouvriers sur le pavé.

On ignore d'où proviennent le mot d'ordre imposé aux ouvriers et l'argent consi-

dérable qui alimente cette grève si prolongée.

« Le traitement des fonctionnaires de tous rangs absorbe 332 millions, soit près de 92 millions de plus que sous l'Empire. »

(Le Citoyen, journal républicain.)

Plusieurs correspondants de journaux étrangers se plaignent très-vivement, dit la France, d'une mesure qui vient d'être prise à leur égard par le ministère ; ils racontent que, sur les ordres donnés par le ministre de l'intérieur et le ministre des finances, le télégraphe n'a pas transmis à leurs journaux respectifs les dépêches contenant leurs appréciations sur le message ministériel et le système financier de M. Tirard.

Plusieurs familiers de la présidence ne cachent pas que, malgré l'avis contraire des feuilles officieuses, l'état de santé de M. Grévy continue à inquiéter ses amis.

## ÉTRANGER

**Réquisition de chevaux en Russie.** — Des bruits inquiétants nous arrivent de Russie. Il paraît que des réquisitions considérables de chevaux sont faites par le gouvernement dans tout le pays.

On raconte aussi que le ministère de la guerre rappelle les officiers qui se trouvent au dehors.

**La Saxe et Berlin.** — La Saxe refuse péremptoirement d'entrer dans les projets de concentration et de mobilisation militaire préparés depuis quelques semaines par M. de Bismark sous prétexte de grandes manœuvres extraordinaires.

**Le pétrole à Vienne.** — Plusieurs femmes viennent d'être arrêtées à Vienne ; elles portaient des cruches remplies de pétrole.

On télégraphie de cette ville :

« La garnison de la capitale va être renforcée d'une dizaine de mille hommes. Chaque jour la police saisit des lettres séditieuses qui prouvent que les grèves actuelles ne font qu'inaugurer un grand mouvement socialiste dont le centre principal est à Genève. »

« Le cabinet de Vienne a fait savoir au gouvernement helvétique que si le socialisme continue ses manœuvres à Genève, les grandes puissances seront obligées d'aviser à un moyen énergique de supprimer le mal à sa racine. »

**La sûreté de la Reine d'Angleterre.** — Telles sont les menaces des féniens que le public

meurait songeuse, regardant dans le vide sans rien voir.

L'arrivée de l'officier, dont la pâleur la frappa, tira la jeune femme de ses méditations.

Lui tendant la main, et lui montrant un siège sous le dôme touffu des platanes, elle ne put se défendre de lui demander tout d'abord :

— Qu'avez-vous donc, cher monsieur ?  
— Ce que j'ai ?... Vous me demandez... vous si bonne chrétienne... vous si soucieuse des convenances... vous me demandez ce que j'ai ?...

Il étouffait presque, le pauvre garçon, tant le coup porté par M<sup>me</sup> Péchu l'avait brutalement secoué dans sa confiance naïve.

Jamais Lucy n'avait parlé de religion devant lui ; mais jamais non plus il n'eût soupçonné le mépris qu'elle professait pour les croyances catholiques, car l'habitude du monde l'enveloppait de réserve.

La répulsion, le doute, l'âpre curiosité bouleversaient ses traits, changeaient sa voix, et ne donnaient aucune clarté à ses paroles.

— Ce que j'ai ?... Ah ! madame, si c'est vrai... pourquoi ne me l'avez-vous pas dit plus tôt ?

— Vrai ?... quoi, vrai ? interrogea Geneviève stupéfaite.

— Que Lucy... que M<sup>me</sup> Boldini se soit mariée... à l'étranger ?

— C'est exact, monsieur...

— Et que ce mariage ait été légalisé ?...

sera exclu de la grande allée dans laquelle la reine Victoria doit passer la revue des troupes revenant d'Egypte.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 novembre.  
La liquidation, commencée dans les conditions actuelles, il était évident que toutes les primes seraient abandonnées. On n'a pas encore entamé de nouvelles affaires, on se borne à opérer le règlement de celles qui ont été engagées dans la quinzaine.

Les rentes sont en réaction nouvelle : le 3 0/0, à 80.25 et 80.10 ; l'amortissable, à 80.60, 80.55 et 80.40.

Quant aux valeurs étrangères, on s'en éloigne. La Banque Ottomane réalise ses provisions, elle fléchit sans cesse.

Le bilan de la Banque de France accuse une diminution à l'encaisse or de 963,000 francs. Les bénéfices s'élèvent à 336,000. — On cote 5,235 sur l'action.

Le Crédit Foncier se tient à 1,360. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration du Crédit Foncier a voté 15,700,000 francs de nouveaux prêts dont 11,300,000 francs de prêts fonciers.

La Foncière de France et d'Algérie se tient à des prix satisfaisants, 492.50.

Quelques demandes se sont dessinées tout particulièrement sur le Crédit Provincial et la Banque Centrale de Crédit, seules valeurs qui l'épargne et les capitaux en quête d'un bon placement puissent résolulement mettre en portefeuille.

La Banque Parisienne ne peut s'élever au-dessus de 500 ; les troupes syndicales que M. de Werbreck menait à la bataille se reposent, jugeant qu'il sera difficile d'atteindre les cours de 1,000.

Sur le Crédit Général Français, toujours des vendeurs. Ceux-ci sont bien avisés, car ils se doutent en ce moment que toutes les combinaisons élaborées par le Conseil d'administration ne réussissent à consommer la ruine des porteurs de titres.

Le Crédit Lyonnais est faible à 590. La confiance publique fait défaut.

Les capitalistes se portent de préférence sur les valeurs industrielles qui possèdent des bases solides et des garanties fort sérieuses.

Le Suez est fermé à 2,565 et 2,570.

Le Gaz est demandé à 1,545.

Sur le Panama, il y a des hésitations qui compromettent l'équilibre des cours. On réagit à 478.75.

La tenue des chemins est faible : Lyon, 1,600 ; Orléans, 1,235.

## Chronique militaire.

La commission de l'armée a discuté la question de l'armée coloniale. M. le baron Reille a proposé de former dans tous les régiments deux compagnies spéciales. Les corps comporteraient 45,000 hommes, dont la moitié garderait alternativement l'Algérie et les colonies.

Il est inexact que le général de Galliffet doive commander au printemps prochain des manœuvres de cavalerie dans la région de l'Est. Il dirigera seulement les exercices des cadres de la deuxième division.

L'ARMÉE ALLEMANDE. — Les Nouvelles politiques, de Berlin, apprennent que le gouvernement impérial a donné l'ordre de faire dans toutes les circonscriptions de la land-

— A Paris, oui...

— Sans la participation de l'Eglise ?... Geneviève baissa la tête et se tut.

L'officier ne respirait plus.

— Parlez ! parlez, madame, je vous en conjure !

— Ce n'est pas à moi de le faire, monsieur ; je vous croyais, d'ailleurs, au courant de toute la vie de M<sup>me</sup> Boldini, par votre fiancée elle-même.

Il secoua brusquement la tête.

— Non. Je ne pensais qu'à l'admirer, qu'à le lui dire. Elle ne m'a rien confié.

— Faites appel à sa franchise, alors.

— Mais d'abord, d'abord, un mot ?... sans l'Eglise, dites ?... sans l'Eglise ?

Charitable jusqu'à l'excès, Geneviève répondit doucement :

— La mort n'a pas laissé le temps... à ceux dont la loi venait de légaliser en France le mariage étranger.

Le capitaine eut un geste d'impatience, comme si cette réponse ne lui semblait pas assez catégorique pour l'éclaircir.

Se rapprochant et la voix haletante :

— Dites encore, madame ?... Si le temps l'eût permis... le mariage religieux... l'eût-elle accepté ?

Est-ce une indifférente... ou une libre-penseuse ?... Mais répondez-moi, par pitié !

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEX.

wehr le relevé des hommes assujettis au service du landsturm, ou réserve de l'armée territoriale, en établissant une distinction entre les hommes qui ont servi dans l'armée active et ceux qui n'ont pas servi.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons qu'un jeune homme de notre ville, M. André Favaron, vient d'obtenir le brevet de fin d'études devant la faculté de Poitiers.

Le recueil des actes administratifs de la Vienne vient de publier la liste des communes de ce département où la présence du phyloxera a été constatée.

L'insecte américain étend ses ravages sur 70 communes de l'arrondissement de Poitiers, 44 de celui de Châtelleraut, 40 de celui de Civray, 38 de celui de Montmorillon, et 7 de celui de Loudun, lesquelles sont : Craon, Mizeuil, Saint-Jean-de-Sauves, Coussay, Berthegeon, Pouant, Verrue. Total, pour un département limitrophe, 469 communes atteintes.

## LA CRUE DANS LES DEUX-SÈVRES.

La crue si subite et si considérable de la rivière le Thouet, dans la nuit du 8 au 9 novembre, a causé des accidents de toute nature dans les environs. Des ponts ont été emportés, et pendant toute la journée du 9 on a vu flotter sur la rivière des débris de toute sorte et particulièrement des pontons énormes provenant sans doute de ponts démolis et qui venaient ébranler ceux qui se trouvaient en aval.

Mais le plus grand malheur a eu lieu à la filature de Pompairain, commune de Châtillon-sur-Thouet. L'un des contre-maîtres de cette importante usine, le nommé Poussard, n'a pas reparu depuis. En prévision des accidents que l'inondation pouvait occasionner à la filature, il avait été arrêté que chacun des deux contre-maîtres y resterait, le premier jusqu'à minuit, le second jusqu'à la fin de la nuit. A minuit et demi, Poussard partait, sa lanterne à la main, reconduit par le domestique de la maison jusqu'à l'extrémité du pont d'arrivée. Qu'est-il devenu depuis ?... personne ne le sait. Toujours est-il qu'il n'est pas rentré chez lui, et ce n'est que le matin, ne le voyant pas revenir, qu'on a dû aller à sa recherche. On a retrouvé la lampe de sa lanterne et un de ses sabots a été trouvé dans la rivière près du pont de Pompairain et reconnu par ses enfants. Malgré toutes les recherches, il a été impossible de découvrir le corps que l'extrême rapidité du courant a pu entraîner à une grande distance.

Poussard laisse une femme et plusieurs enfants employés comme lui à la filature.

(ECHO DE PARTHENAY.)

## ANGERS.

Mardi soir, les spectateurs du théâtre d'Angers ont été vivement émus par une scène de violence contre l'un des rédacteurs de l'Etoile.

Voici comment ce journal, dans son numéro d'avant-hier, rend compte de cette attaque :

## Un Guet-Apens.

« Hier soir, au théâtre d'Angers, après le troisième acte du Voyage de M. Perrichon, M. Launay, chroniqueur de l'Etoile, jeune homme à peine âgé de 20 ans, se trouvait au foyer en compagnie de plusieurs de ses amis dont nous possédons les noms. Au moment où notre chroniqueur s'arrêtait à côté d'une colonne, causant avec M. D... l'agent n° 5 le saisit soudain au collet en lui disant :

— Rendez-moi votre épée.

— Quelle épée ?

— Voulez-vous me rendre votre épée ?

— Mais quelle épée ?

— Pas d'explications, donnez-moi l'épée que vous avez dans votre canne.

— Je n'ai pas d'épée dans ma canne, je ne sais ce que vous voulez dire et vous prie de me laisser tranquille.

A ces mots, l'agent se jette sur notre jeune rédacteur, le frappe brutalement et lui dit :

— Suivez-moi dans le local du chef.

— Je ne vous suivrai nulle part, je suis ici et il me plaît d'y rester ; j'y resterai.

L'agent, redoublant de violence, pousse brutalement M. Launay dans un local situé derrière la loge du préfet. C'était là le local du chef. A ce moment, les spectateurs s'attrouperent et protestent contre ces violences. On entend très-distinctement les cris de : — C'est une infamie ! C'est ignoble ! C'est infect ! A bas les argousins ! Vive la liberté !

Pendant ce temps, l'agent pliait en tous sens la canne de notre rédacteur et s'assurait qu'elle ne renfermait aucune épée.

M. Launay, très-calme, regagne sa place au milieu des applaudissements et des marques de sympathie des spectateurs indignés. Quelques minutes après, l'agent lui remettait sa canne en balbutiant quelques excuses.

Pendant la durée de l'acte suivant, Boiscommun s'absente fréquemment de sa loge et va se concerter avec un commissaire de quartier et les agents de service, et place en faction, à gauche de la porte de sortie des fauteuils de balcon, le commissaire de police du 4<sup>e</sup> arrondissement, et à droite un brigadier de police.

Au moment où notre jeune rédacteur sort, le commissaire et le brigadier lui sautent à la gorge. Le commissaire dit au brigadier : — Faisons vite, emmenons-le au commissariat.

Puis s'adressant à M. Launay, il lui dit : — Veuillez me suivre à mon commissariat.

— Avez-vous, réplique M. Launay, un mandat d'arrêt du juge d'instruction ? De quel crime suis-je accusé ? Que me voulez-vous ?

Les sbires ne répondent pas, se ruent sur lui, le jettent à terre, le frappent à coups de pieds et à coups de poings et essaient de l'entraîner à nouveau dans le petit local. Par un brusque mouvement, M. Launay se dégage et se retrouve debout.

A ce moment surgit Boiscommun qui prend la victime au collet ; une lutte s'ensuit ; les agents redoublent de violence envers notre jeune rédacteur qui se défend vaillamment ; les dames s'entourent épouvantées ; les chaises sont renversées et brisées, la victime a ses habits déchirés, son binocle emporté.

Les agents arrivent en masse par tous les couloirs. La foule les accueille par les cris de : « Vive la liberté ! »

Notre ami est de nouveau entraîné par les sbires dans le petit local.

Le commissaire ferme la porte à clef. Au dehors la foule proteste, les agents veulent dissiper les groupes ; ils n'y parviennent pas. D'énergiques protestations s'élèvent de toute part, quelqu'un dit : — Quel est donc ce Monsieur qu'on vient d'arrêter ?

— C'est un rédacteur de l'Etoile !... — C'est une infamie, dit un Monsieur. — Oui ! c'est une infamie ! répond-on, vive l'Etoile ! Vive la liberté !...

Pendant ce temps, Boiscommun et ses sbires continuaient à brutaliser et à injurier M. Launay.

— Il y a assez longtemps que vous nous différez, dit Boiscommun, il est temps que cela finisse.

— J'ai fait mon devoir, répond notre collègue, et je le ferai toujours.

— Savez-vous à qui vous parlez ?

— Je ne sais à qui je m'adresse, mais je sais que j'ai été frappé et injurié par vous et ceux qui vous accompagnent.

— D'abord, veuillez vous découvrir quand vous parlez à la justice.

— La justice, allons donc ! vous la justice ! vous n'êtes que la police !

La foule qui est à la porte soulève cette réponse par des applaudissements et les cris de : « Vive la justice ! à bas les argousins ! »

Ces cris exaspèrent le commissaire qui se présente à la porte et intime aux spectateurs indignés l'ordre de circuler. Ceux-ci refusent et protestent courageusement, observant qu'ils sont dans un lieu public, ont payé leur place et entendent rester dans le foyer et dans les couloirs. Les agents essaient de disperser les groupes, mais ils n'y parviennent pas.

Les explications continuent dans le petit local.

— Je suis le commissaire central, dit Boiscommun.

— Je l'ignore.

— Vous en désirez la preuve ?

— Je ne désire pas, j'exige, selon mon droit et mon devoir.

— Eh bien voyez, Monsieur ; et le commissaire central sort de sa poche une sorte d'étui à cigarettes divisé en deux compartiments et contenant l'un des photographies, l'autre une écharpe qu'il montre à notre rédacteur.

— Maintenant êtes-vous convaincu et prêt à obéir ?

— Non, Monsieur.

— Que voulez-vous de plus, faudra-t-il mettre mon écharpe ?

— Je l'exige, Monsieur.

— Voilà, Monsieur... et Boiscommun fait mine de mettre son écharpe.

— Ce n'est pas suffisant, vous n'êtes pas ceint de votre écharpe.

Boiscommun, furieux, frappe du pied, accroche son écharpe, et, se tournant vers le commissaire du 4<sup>e</sup> arrondissement, lui enjoint de l'imiter.

Le policier tire une écharpe de sa poche et la cache aussitôt.

M. Launay enjoint aux commissaires de lui montrer les ordres qui ont motivé son arrestation, et demande à Boiscommun s'il est porteur d'un mandat d'arrêt.

Le commissaire central invite notre rédacteur à se taire et le menace de la prison.

M. Launay proteste contre ces menaces et déclare qu'il appartient aux tribunaux seuls de rendre la justice et ajoute :

— Il y a encore des magistrats à Angers, et ces magistrats ont une conscience, vous m'entendez, Monsieur le commissaire, ces magistrats ont une conscience.

La foule applaudit du dehors et crie : « Oui ! bravo ! bravo ! Vive la justice ! A bas les argousins ! Vive l'Etoile ! »

Boiscommun écume de rage, se précipite vers les manifestants qu'il essaie d'intimider.

Pendant ce temps, le commissaire du 4<sup>e</sup> arrondissement fait des excuses à notre rédacteur et lui dit entre autres choses :

« Je vous en prie, Monsieur, calmez-vous, ne parlez pas de cette affaire, je vous en prie, nous serons gentils pour vous. »

Notre rédacteur est indigné et il jette ces mots à la face du commissaire :

« Je n'ai que faire de vos complaisances, réservez-les pour vos amis ; quant à moi, je ne demande que la justice, et je l'aurai. »

Les spectateurs applaudissent de nouveau.

Les commissaires et les agents se retirent. Notre rédacteur sort de la loge ; il est entouré par la foule qui le félicite. Il remercie les personnes présentes et prie quelques-unes d'entre elles de bien vouloir lui servir de témoins. Il assiste à la fin de la soirée et reçoit de nouveau, à la sortie, les félicitations de ses amis. C'est à qui donnera sa carte et offrira de servir de témoin à M. Launay. A ce moment, M. de Latour, notre vaillant confrère du *Courrier d'Angers*, prend ses notes auprès des témoins de l'agression qui tous s'empressent de le renseigner.

Les sergents de ville n'ont pas manqué de suivre M. Launay pendant un certain temps ; mais notre jeune chroniqueur était, heureusement, accompagné.

Tel est le récit véridique des faits qui, à cette heure, causent dans notre ville la plus profonde indignation.

Nota. — M. le préfet Jabouille s'est, tout le temps, contenté de lorgner, de sa loge, le journaliste victime de la brutalité des agents. »

Si le gouvernement croit que ses agents, en agissant ainsi, acquièrent du prestige et feront respecter l'autorité, il se fourvoie grossièrement.

Le triste héros de l'assassinat du Pecq, Marin Fenayrou, est passé dimanche à Poitiers se rendant à La Rochelle, d'où il est aussitôt parti à destination de l'île de Ré.

Il était au milieu d'un convoi de neuf condamnés, et, à son arrivée à La Rochelle, les personnes assez nombreuses qui s'étaient rassemblées pour voir l'assassin du Pecq, ont pu difficilement le reconnaître ; tous les condamnés, en effet, se ressemblent par le costume. — Fenayrou, dit un de nos confrères de la Charente-Inférieure, enchaîné à un compagnon, tenait de la main qui lui restait libre sa paire de sabots et son visage pâle n'exprimait aucune émotion.

Un fait sans précédent est signalé dans la Vendée.

Les souscriptions ouvertes dans ce département pour la défense de la liberté de l'enseignement atteignent le chiffre énorme de 356,584 fr., au bout de quinze jours de mise en circulation des listes de souscriptions.

#### LE GAGNANT DU GROS LOT.

Le gagnant du gros lot de 100,000 francs, M. Léon Deneux, du Mans, a touché avant-hier le montant de son billet.

M. Ernest Detré, secrétaire du comité, a compté devant l'heureux gagnant cent billets de mille francs.

Le président du comité, M. Charles Valois, lui a demandé si, à cause de cette chance inespérée, il n'aurait pas l'intention de faire un don à la caisse de retraites et de donner une gratification aux employés de la loterie.

— Mais oui, je ne demande pas mieux. Ma femme me l'a bien recommandé.

On présente le tronc au possesseur des 100,000 francs. Après quelque hésitation, il tira de sa poche la somme de... cent sous !!

Figurez-vous le tableau ! Tout le monde en était bleu.

#### THÉÂTRES.

##### Lalla-Roukh à SAUMUR.

Grande nouvelle ! La direction Pellin et Serin nous annonce pour lundi prochain *Lalla-Roukh*, une véritable nouveauté pour Saumur.

Cette œuvre fut jouée pour la première fois à Paris, à l'Opéra-Comique, le 12 mai 1862.

La musique de *Lalla-Roukh* est de Félicien David, sur lequel on lit dans la Biographie des Musiciens :

« Cet artiste, d'un talent fort distingué et fort original, mais dont le tempérament rêveur et contemplatif ne convenait que médiocrement au théâtre, a abordé deux fois la scène de l'Opéra-Comique après avoir donné *Herculanum* à l'Opéra. Les deux ouvrages qu'il a donnés à ce théâtre sont *Lalla-Roukh* (2 actes, 12 mai 1862) et *le Saphir* (3 actes, 8 mars 1865).

» *Lalla-Roukh* obtint un très-grand succès, dû à plusieurs jolis morceaux, à des mélodies charmantes, et à la couleur poétique qui était répandue sur l'œuvre entière et qui convenait merveilleusement au sujet ; la critique pourtant, quoique très-favorable au compositeur, crut devoir faire quelques réserves en ce qui concernait l'entente et le sentiment dramatique, qualités qui n'étaient évidemment pas celles de Félicien David, et un plaisant, voulant caractériser la nouvelle partition de l'auteur du *Désert*, dans laquelle dominaient surtout la rêverie et l'extase, prétendit que *Lalla-Roukh* était « un hamac en deux actes ».

» Félicien David qui, en 1860, avait reçu de l'Empereur Napoléon III le brevet d'une pension de 2,400 fr. sur sa cassette et qui, en 1862, à la suite du succès de *Lalla-Roukh*, avait été promu officier de la Légion d'Honneur, se vit décerner, en 1867, par l'Académie des Beaux-Arts, le grand prix biennal de 20,000 francs fondé par l'Empereur dans le but de récompenser « l'œuvre ou la découverte la plus propre à honorer le pays et produite dans les dix dernières années. »

» Tout en visant surtout, à ce sujet, la partition d'*Herculanum*, l'Académie des Beaux-Arts, en cette circonstance, rendait ainsi hommage à la carrière entière de Félicien David : « La personnalité d'un artiste, dit-elle, ne se décompose pas ; et, si l'on sépare ses œuvres à l'aide des dates, on ne peut détacher de lui ni le reflet des succès de sa jeunesse, ni le souvenir des inspirations éclatantes qui ont révélé son talent et constitué sa gloire. Nous couronnerons du même coup toute la carrière de M. Félicien David, et on en trouvera peu où le mérite de l'artiste soit mieux rehaussé par la noblesse du caractère, par la constance dans l'adversité, par l'amour désintéressé du beau, par le respect de soi-même et par le respect de la dignité de l'art. »

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Mercredi, bonne reprise de *Lalla-Roukh*. La belle œuvre de Félicien David, qui n'avait pas été représentée depuis plus de quinze ans sur

notre théâtre, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, a été montée avec un soin particulier. Mise en scène exceptionnelle, décors bien agencés, chœurs excellents, interprétation soignée, voilà le bilan de la soirée.... N'oublions pas M<sup>lle</sup> Reuters, les gracieuses ballerines, et surtout le merveilleux orchestre qui a exécuté l'ouverture et les accompagnements d'une façon si magistrale.

Le *Patriote* dit de son côté : « Les chœurs ont chanté avec ensemble, la mise en scène est soignée, l'œuvre est bien sue et notre premier ténor, M. Pellin, excellent d'un bout à l'autre de son rôle. »

La seconde représentation de *Lalla-Roukh*, qui était annoncée pour hier, n'aura lieu que demain samedi. On a joué hier soir la *Fille du Tambour-Major*, pour la rentrée de M. Constance. Nous sommes heureux d'apprendre que le sympathique artiste est à peu près rétabli de son accident de Saumur.

#### Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 20 novembre 1882,

Représentation extraordinaire

### LALLA-ROUKH

Opéra-comique en 2 actes, paroles de MM. Michel Carré et Hippolyte Lucas, musique de Félicien David.

1<sup>er</sup> acte : La Vallée de Cachemire.

2<sup>e</sup> acte : Le Palais d'été du roi de Samarcande.

NOTA. — Il y aura 20 minutes d'entr'acte entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> acte.

#### Distribution :

Noureddin.....	MM. Gustave Pellin.
Baskir.....	Charles Isaac.
Kaboul.....	Godivier.
Bakbara.....	Monard.
Un esclave.....	Delaunay.
Lalla-Roukh.....	M <sup>lle</sup> Marie Redouté.
Mirza.....	Danglade.

Dignitaires, seigneurs, musiciens, eunuques, esclaves, gardes.

Au 1<sup>er</sup> acte : DANSES. — Divertissement réglé par M. ROUGIER.

LES ALMÉES, dansé par M<sup>lle</sup> Laura Reuters, Elisa Reuters, Hélène Reuters.

LES BAYADERES, dansé par M<sup>lle</sup> Maria Strocchio, Marie Beau, Annette Fournier, Anna et Adrienne Bercé.

Le spectacle commencera par :

#### APRÈS LE BAL

Comédie en 1 acte, de MM. Siraudin, Delacour et Choler.

Codebec, M. Lamy ; — Henriette, M<sup>lle</sup> Genin.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

M. ANJUBAULT, dentiste, à Paris, annonce, informe ses clients qu'il sera à Saumur dimanche 19 et lundi 20, ce qui ne l'empêchera pas de revenir le premier lundi de décembre et la veille, comme il le fait chaque mois.

Un précieux agent thérapeutique. — Comme le faisait remarquer un de nos savants professeurs de la Faculté de médecine de Paris, il y a quelques mois, dans une de ses cliniques de la Charité, à laquelle j'assistais, les préparations ferrugineuses liquides sont celles que l'estomac supporte le mieux.

Le FER BRAVATS (fer liquide en gouttes concentrées) réunit donc, pour le médecin comme pour le malade, toutes les qualités au point de vue de son administration, puisqu'il ne communique aucune odeur ni saveur au liquide dans lequel on le prend (eau, vin, etc.), à la dose de 15 à 20 gouttes avant chaque repas.

Quant à son efficacité, elle est incontestable, les nombreux témoignages des plus grands médecins, contenus dans la brochure *Sur l'Anémie et son traitement* (envoyée gratis sur demande adressée, rue Taitbout, 81, Paris), en font foi.

Au bout de quelque temps de traitement, les résultats obtenus sur la santé générale sont vraiment surprenants, et chacun peut, à bon marché, en faire l'agréable et peu coûteuse expérience.

« Qui n'est pas tant soit peu anémique ?... »  
D<sup>r</sup> L....

(Extrait de l'Événement.)

EAUX-BONNES Eau minérale naturelle contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 NOVEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Coture précé.		Dernier cours.	Coture précé.		Dernier cours.	Coture précé.	
3 % .....	79 90	80 25	Nord .....	1900	1921 25	OBLIGATIONS		
3 % amortissable .....	80 50	80 55	Orléans .....	1255	1300	Dép. de la Seine, emprunt 1837	289	75 299 75
4 1/2 % .....	100 25	109 30	Ouest .....	780	787 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	517	516
5 % .....	114	114 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1835	1550	Obligation communales 1879.	435	436
Obligations du Trésor .....	504	500	Canal de Suez .....	2530	2560	Obligat. foncières 1879 3 %.	430	430 50
Obligations du Trésor nouvelles	507	508	C. gén. Transatlantique .....	430	432 50	Est .....	369	371
Bons de liq. départementaux.	526	527 50	OBLIGATIONS.			Midi .....	369	369
Banque de France .....	5275	5250	Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	503	504 75	Nord .....	371	372
Comptoir d'escompte .....	1000	1001 25	— 1865, 4 % .....	516	516 50	Orléans .....	374	371 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1330	1360	— 1869, 3 % .....	399	392 50	Ouest .....	370	369 50
Crédit de France .....	105	105	— 1871, 5 % .....	390	392	Paris-Lyon-Méditerranée .....	374	378
Crédit mobilier .....	410	432 50	— 1875, 4 % .....	510	510	Paris-Bourbonnais .....	368	369
Est .....	726	730	— 1876, 4 % .....	510	511	Canal de Suez .....	555	555
Paris-Lyon-Méditerranée .....	1585	1605						
Midi .....	1180	1190						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 — —	matin (arrêt à La Possonnière).
8 — 50 — —	matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir.
3 — 39 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 36 — —	(arrêt à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 30 minutes du matin.	direct-mixte.
9 — 31 — —	omnibus.
9 — 37 — —	express.
12 — 49 — —	soir.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 24 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 30 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

EXTRAIT

De Demande en séparation de Biens.

Par exploit du ministère de Delmas, huissier à Vihiers, en date du 15 novembre 1882, enregistré, la dame Marie Voltant, marchande, demeurant à Vihiers, place du Champ-de-Mars, épouse du sieur François Gautier, ancien gendarme, a formé contre ledit sieur François Gautier sa demande en séparation de biens; et M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait, certifié conforme par moi avoué soussigné, à Saumur, le 16 novembre 1882.

(640) BEAUREPAIRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE AUDOUIN.

Par jugement en date du 16 novembre 1882, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Audouin, François, ancien notaire, escompteur, domicilié à Nueil-sous-Passavant, en état de faillite ouverte. L'ouverture de la faillite a été provisoirement fixée au 19 mai 1882.

Juge-commissaire: Lemoine, Buge. Syndics provisoires: Proust et Doussain.

Pour extrait,

Le greffier,

(641) L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TEYSSIER.

Remise des titres par les créanciers de la faillite du sieur Teyssier, débiteur, demeurant à Nueil-sous-Passavant.

MM. les créanciers sont invités à remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, dans le délai de vingt jours pour Saumur, augmenté d'un jour par cinq myriamètres de distance pour les autres lieux, soit chez le syndic, M. Doussain, comptable à Saumur, rue des Basses-Perrières, soit au greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal, (642) L. BONNEAU.

Étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le DIMANCHE 26 novembre 1882, à midi, au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la communauté de biens qui existe entre M. et M<sup>me</sup> MICHON-ARTIF.

On vendra:

Batterie de cuisine, tables, chaises, fauteuils, bois de lit, tables de nuit, couettes, matelas, couvertures, armoires, commode, secrétaire, garniture de cheminée, draps, serviettes, nappes, basscule, bouteilles vides et autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent. (643)

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

596 MÈTRES DE TERRAIN A BATIR

A l'angle de la rue de Bordeaux et de la rue du Champ-de-Foire.

A VENDRE PAR ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire, Le dimanche 26 novembre, à 3 heures.

Mise à prix: 7,000 fr.

La première enchère adjudgera.

Étude de M<sup>e</sup> Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

Le samedi 18 novembre 1882, à 1 h. après midi.

A Saumur, place de la Bilange:

D'un CHEVAL, âgé de 6 ans, sous poil café au lait; Un HARNAIS complet, presque neuf; Et une VOITURE à 4 roues, dite phaéton.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, Ch. MILLION. (637)

A VENDRE

Un JARDIN bien affrûté

Situé rue de la Gueule-du-Loup.

Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe.

S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A AFFERMER

DE SUITE.

LA FERME DE L'ETANG

Commune de Gennez.

S'adresser à M. Louis BLANCHARD, à Louerre. (618)

A VENDRE

OU A ARRENTER

UNE MAISON

Avec Jardin.

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BAILLET, même rue.

CUISINE DE MÉNAGE

Les ménagères, les dames de maison, les cuisinières qui veulent faire une bonne cuisine ou apprendre à la diriger avec économie et bons résultats, doivent acheter les livres de M. URBAIN DUROIS; ce sont les meilleurs, les plus faciles à comprendre et à suivre.

NOUVELLE CUISINE BOURGEOISE (3<sup>e</sup> édition 1882), 700 pages, 300 dessins, pâtisserie, office, glaces, conserves, cuisine des enfants et des vieillards; prix: 3 francs.

ÉCOLE DES CUISINIÈRES (3<sup>e</sup> édition 1882), un grand volume, 750 pages, 400 dessins, pâtisserie, entremets, glaces, confitures, conserves; prix 6 fr. broché, 7 fr. relié rouge, chez tous les libraires. — Editeur, Dentu, Palais-Royal, Paris. (644)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Un certain nombre d'actionnaires, décidés à n'effectuer aucun échange de titres ni aucun versement, se sont formés en comité pour demander la nullité de la Société et de toutes les opérations du

COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL DE PARIS.

S'adresser d'urgence à M<sup>e</sup> Deraine, avocat, 12, rue de Buci, à Paris, mandataire du comité. (622)

A VENDRE

BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN TRÈS-BON CAMION

Se transformant en break.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un domestique âgé d'une trentaine d'années. S'adresser chez M. Louis ROYAU, négociant à Varrains. (626)

UN MÉNAGE demande en place: le mari comme cocher, jardinier ou commissionnaire, la femme comme cuisinière ou bonne d'enfant. S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODET.

A LA PAIX MAISON DE CONFIANCE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, 6 — A SAUMUR — 6, Rue d'Orléans, 6.

MERCERIE — PASSEMENTERIE — RUBANNERIE — LINGERIE

BONNETERIE — GANTERIE — ARTICLES DE PARIS

Ganterie de Peau

Gants du Tyrol, 3 boutons, pour dames, qualité extra .....	1.45
Gants Turin, 2 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby .....	2.45
Gants Turin, 3 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby .....	2.90
Gants Turin, 2 boutons, pour hommes, qualité supérieure, broderie Derby .....	2.90
Suède, chevreau, noirs et couleurs, 2 boutons, pour hommes .....	2.90
Gants rouges et noirs, pour conduire .....	3.90

Gants pour uniformes

Gants castor blancs (sous-officier), 1 bouton (qualité garantie) .....	1.50
Gants castor blancs fins, 2 boutons (qualité garantie) .....	2.50
Gants peau de chien blancs, 2 boutons (qualité garantie) .....	3.50
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton .....	2.50
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 2 boutons .....	2.75
Gants peau de chien forte, couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton .....	3.00

SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE FINE

Produits divers des parfumeries de premier ordre (marques garanties) vendus à prix réduits.

Eau de Lubin, petit modèle .....	1.95
Eau de Lubin, grand modèle .....	5.75
Eau de Lubin, grande bouteille .....	11.50
Eau de toilette, de Piver, le flacon de 3 fr. ....	1.75
Eau de toilette, de Châlain, le flacon de 3 fr. ....	1.75
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 3 fr. ....	1.90
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 6 fr. ....	3.90
Eau de toilette de Thorel (à la Mouseline), le flacon de 6 fr. ....	3.90
Vinaigre de Jean-Vincent Bully, le flacon de 1 fr. 50. ....	1.15
Cosmodyor, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50. ....	1.05
Lait d'Iris, de L.-T. Piver, le flacon de 2 fr. ....	1.25
Opononax, de Piesse et Lubin, le flacon de 4 fr. ....	2.60
Champaka, royal, parfum, pour mouchoirs, gants et dentelles .....	3.50
Eau des Pécs de Sarah Félix, le flacon de 6 fr. ....	3.90
Veloutine poudre de riz, de Ch. Fay, la boîte de 4 fr. ....	2.75
Glycérine parfumée, de Charles Fay, le flacon de 2 fr. 50. ....	1.50
Eau de toilette J. et B. Atkinson, parfums assortis ..	3.75
Eau de Cologne Jean-Marie, le flacon de 2 fr. 50. ....	1.35
Eau écarlate de Burdel pour détacher instantanément, le flacon de 1 fr. 50. ....	1.15

Eau dentifrice de Batot, le flacon de 3 fr. ....	2.50
Eau dentifrice de Bolat, le flacon de 5 fr. ....	3.75
Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr. ....	3.75
Eau de Suez (fil vert), le flacon de 4 fr. ....	3.25
Opiat dentifrice de Thorel, le pot, 60 c. et .....	1.50
Poudre carbonique au quinquina, boîte métal .....	1.50
Pâte dentifrice à la Glycérine, de Gellé frères (boîte porcelaine) .....	1.50
Produit hygiénique, pour la santé, pour la toilette, alcool de menthe Ricqlès, le flacon de 2 fr. 50. ....	1.50
Savons au suc de laitue (article exclusif) les 3 pains ..	1.50
Savons monstres à la Guimauve, la boîte de 3 pains ..	1.50
Savons Brun à la Guimauve, la boîte de 3 pains ..	1.50
Savons au 25 Parfums, la boîte de 3 pains ..	1.50
Savons des Princes Brésiliens, la boîte de 3 pains ..	1.50
Savons fins, odeurs assorties, la boîte de 3 pains ..	2.25
1.20, 1.50, 1.75. ....	
Savons transparents à la Glycérine, la boîte de 3 pains. 1.20, 1.50. ....	1.50
Savons Royal de Thridace, la boîte de 6 fr. ....	1.50
Savons Windsor Soap, la douzaine, 1 fr. et .....	1.50

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de chemises confectionnées et sur mesure

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur. le